الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵏⴱⴰⴹⵜ ⵜⴰⵎⵖⵔⴰⴱⵉⵜ ⵏ ⵓⴳⴰⴷⴰⵣ ⵏ ⵢⵉⴷⴳⴰⵔⵏ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/26/2023

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que la *Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA)*, a déclaré avoir acquis sur le marché de blocs, le 30 novembre 2023, 5.800.000 actions Cosumar au cours unitaire de 210 dirhams, auprès de *Wilmar Sugar Holdings PTE LTD* et *Wilmar Sugar PTE LTD*, franchissant directement à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la *MCMA* déclare détenir 9.309.354 actions Cosumar, soit 9,85% du capital de ladite société.

Dans les six mois qui suivent le franchissement du seuil précité, la *MCMA* envisage de poursuivre ses achats sur la valeur Cosumar.

La *MCMA* déclare agir de concert avec la *Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA), le Régime Collectif d'Allocation de Retraites (RCAR), Mutuelle Attamine Chaabi* et *Wafa Assurance*.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75
E-Mail : information_financiere@ammc.ma